

ANNEXE 1 PROGRAMME DE FORMATION

Date de création : 10/04/16 Date de MàJ : 01/01/20 Doc N° : IMP-90-045-A

FORMATION EPI

Equipier de Première Intervention : incendie

Programme de formation d'une durée de

heures.

Participants

Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les moyens de première intervention.

Objectifs

- Etre capable de prévenir les risques d'incendie.
- Etre capable d'intervenir en toute sécurité et dans la limite de ses compétences sur un début d'incendie, avec les moyens mis à disposition.
- Etre capable d'appliquer les consignes définies par l'employeur et par la consigne de sécurité incendie.

Pré requis

Maîtrise de la langue française : lu, écrit, parlé, compté.

Itinéraire et moyens pédagogiques

Réalisée en alternant situations pratiques simulées et séquences théoriques en salle de cours, cette formation fait appel à une pédagogie par objectifs.

Les apports théoriques sont réalisés via la diffusion de diaporamas, de séquences vidéo et/ou de travaux sur fiches.

Les apports théoriques et pratiques sont animés par des formateurs qualifiés.

Moyens technique à mettre à disposition

- Consignes de sécurité de l'établissement.
- Emplacement extérieur permettant la manipulation et la percussion des extincteurs (CO₂, poudre, eau additivée), les extincteurs sont fournis ; aucun feu réel ne sera réalisé sur site client.

FORMATION THEORIQUE *

- Fondamentaux de la règlementation.
- L'importance de la prévention de la lutte contre l'incendie.
- Le mécanisme du feu : définition, principe d'apparition et de combustion.
- Les modes de propagation du feu.
- Les différentes classes de feu.
- Les moyens d'extinction.
 - La mise en œuvre.
 - Les différents appareils de lutte contre l'incendie.
 - Les différents procédés d'extinction.
- Savoir reconnaître le matériel d'extinction approprié.
- Utiliser le matériel en toute sécurité.
- Savoir identifier notre champs d'action et maîtriser ses limites.
- Effectuer une levée de doute en toute sécurité.
- Intervenir sur un début d'incendie en mettant en œuvre les moyens de lutte appropriés.

FORMATION PRATIQUE*

- Exploitation de la consigne de sécurité incendie.
- Reconnaissance au sein de l'établissement des différents organes de sécurité.
- Mise en application des consignes.
- Atelier pratique de levée de doute.
- Alerte des secours.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Mises en situation divers.

Movens d'évaluation - validation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

^{*} formation adaptée à la configuration et aux souhaits de l'entreprise.